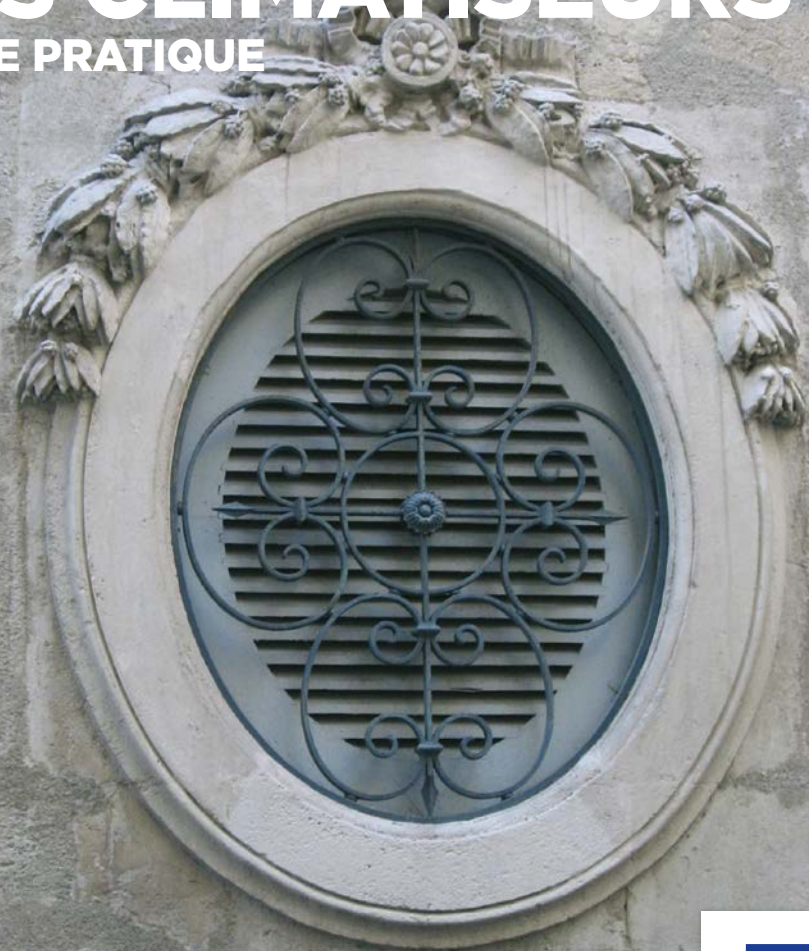


**Grand
Cœur**

INTÉGRER **LES CLIMATISEURS** GUIDE PRATIQUE



Sommaire

	Page
LA VILLE DE MONTPELLIER INFORME LES PROPRIÉTAIRES ET LES COMMERÇANTS	3
VENTILER NATURELLEMENT : PLUS SIMPLE, PLUS ÉCOLOGIQUE, MOINS CHER	4-5
INTÉGRATION DES CLIMATISEURS	6-7
INTÉGRER UN CLIMATISEUR DANS UNE DEVANTURE	8-9
INTÉGRER UN CLIMATISEUR DANS UNE MENUISERIE	10-11
INFOS PRATIQUES	12
ADRESSES UTILES	12

La Ville de Montpellier informe les propriétaires et les commerçants

Ventiler naturellement : plus simple, plus écologique, moins cher

Nos rues piétonnes autrefois fraîches et silencieuses en été se réchauffent et bourdonnent du fait des climatiseurs installés sur les façades. La climatisation est une façon de répondre au besoin de fraîcheur à l'intérieur des commerces, des bureaux et des appartements. Elle a quelques inconvénients : dégagements de chaleur et de condensats pouvant véhiculer la légionellose, nuisances auditives et olfactives, ainsi que dénaturation esthétique des façades.

AVANT D'ENVISAGER UNE CLIMATISATION TECHNIQUE, NOUS VOUS CONSEILLONS :

De réduire les dégagements de chaleur dans le local

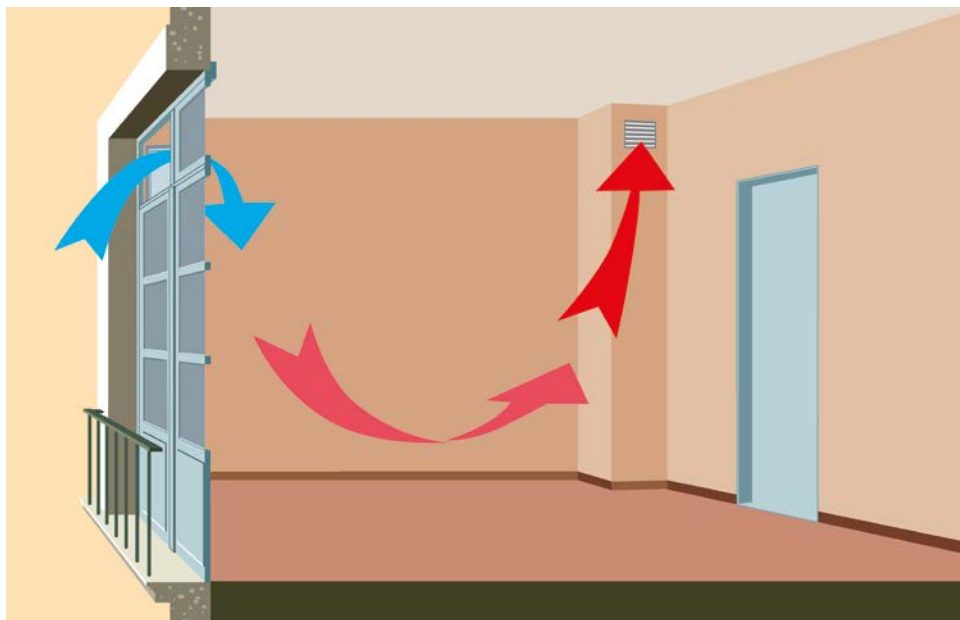
- En éteignant les appareils inutilisés.
- En remplaçant les sources lumineuses (spots, ampoules à filament ou halogènes) par des leds ou des néons (70 à 80 % de l'énergie des lampes basse consommation se transforme en lumière, 5 % pour les lampes à incandescence, le reste se transforme en chaleur).
- En fermant fenêtres et portes pendant la journée quand le local est inoccupé.
- En occultant les vitrages exposés au soleil.
- En posant des volets isolants pour empêcher la chaleur extérieure d'entrer (les volets anciens en bois sont très efficaces).

D'aérer

- En déstockant les calories accumulées la journée avec des courants d'air pendant la nuit. Pour cela, le local doit posséder plusieurs ouvertures, sécurisées ou en étage. Les parois doivent être constituées de matériaux lourds et absorbants, murs en pierre, enduits à la chaux, briques plâtrées. La fraîcheur emmagasinée la nuit est restituée de façon différée pendant la journée.
- En utilisant les conduits existants, comme les anciens conduits de cheminée.



I L'imposte ouvrante, une spécialité montpelliéraine. L'ouverture de la partie haute de la fenêtre permet l'évacuation de l'air chaud qui monte et s'accumule dans le haut de la pièce.



■ Aération naturelle

L'air frais entre par les menuiseries, ou par des grilles percées dans les murs extérieurs.

L'air chaud ressort par un conduit vertical éventuellement amélioré par un moteur en partie haute.



■ Les bouches de ventilation sont dissimulées derrière des grilles ouvragées.

Intégration des climatiseurs

Si néanmoins un climatiseur est nécessaire, son installation doit respecter certaines précautions pour ne pas dénaturer le contexte dans lequel il va fonctionner.

DEUX SOLUTIONS SONT POSSIBLES :

1 - UTILISER UN CLIMATISEUR SANS UNITÉ EXTÉRIEURE

- **Un modèle spécifique adapté**

Plusieurs marques existent : Technibel (gamme Rêves), Optimea (modèles Windy), Olimpia Splendid (modèles Unico Twin)...

Deux sorties extérieures d'un diamètre de 16 cm sont nécessaires (dimension totale environ 20 x 50 cm).

Elles sont insérées dans une menuiserie ou dans le mur de façade le plus discrètement possible et habillées par une grille.

- **Un climatiseur portable**

Le tuyau de sortie, d'environ 13 cm de diamètre, se branche sur une bouche extérieure.

Celle-ci, comme précédemment, est insérée dans une menuiserie ou dans le mur de façade le plus discrètement possible, et habillée par une grille.

2 - DISSIMULER L'UNITÉ EXTÉRIEURE DU CLIMATISEUR

- **Sur la toiture** (voir illustrations ci-contre), derrière un ouvrage en maçonnerie invisible de la rue mais aussi des voisins, intégré dans un caisson à ventelles, en bois ou en métal.

C'est la meilleure solution du point de vue des autres nuisances, dégagement de chaleur, d'odeurs, de condensats, de bruit, car l'air chaud monte.

- **Dans une menuiserie de vitrine**, de garage ou de fenêtre (voir illustrations ci-après) derrière une grille.

- **Dans une ouverture existante dans la façade**, une niche, une fenêtre condamnée, masquée par des ventelles, une grille, un volet persienné.

Les condensats évacués, notamment quand l'appareil est utilisé aussi pour le chauffage, ne doivent en aucun cas être rejetés directement dans l'espace public. L'évacuation doit être raccordée à un réseau d'eaux usées.

INTÉGRATION DANS LA MAÇONNERIE

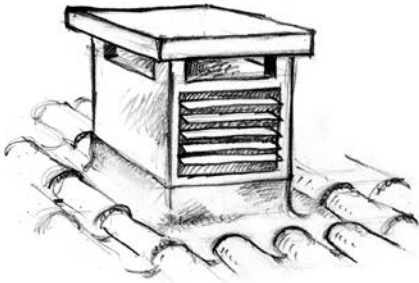


Les anciennes grilles des soupiraux placés dans les caves, doublées par un grillage en tôle perforée, peuvent servir à dissimuler un climatiseur.

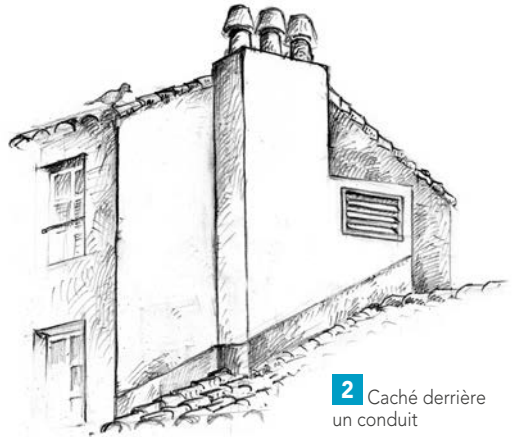


Le climatiseur est positionné à l'intérieur du bâtiment. Les prises d'air sont dissimulées derrière des grilles en fonte ouvragée.

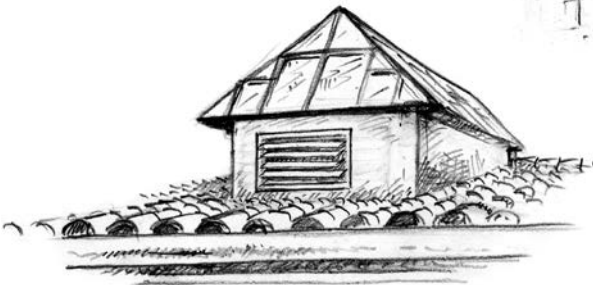
INTÉGRATION D'UN CLIMATISEUR EN TOITURE



1 Dissimulé dans une fausse souche



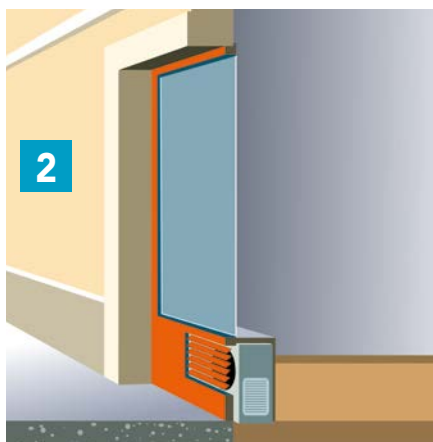
2 Caché derrière un conduit



3 A l'intérieur une verrière éventuellement rehaussé

Intégrer un climatiseur dans une devanture commerciale

- Le climatiseur se place dans la baie, à 15 cm minimum dans l'épaisseur du mur.
- Il ne peut pas dépasser en saillie de la façade.
- Il est dissimulé par une grille composée de ventelles ou en tôle perforée.



Solution 1

Il est intégré à la vitrine, en imposte (partie haute).

Solution 2

Il est intégré à la vitrine, en soubassement (partie basse).

Solution 3

Le climatiseur portable est placé à l'intérieur du local avec une bouche de sortie dans la menuiserie.

BONS EXEMPLES D'INTÉGRATION



Le climatiseur, en soubassement, sert de socle à l'étalage.



Des lattes de bois remplacent les vitrages latéraux de la baie d'entresol et dissimulent le climatiseur.



La grille dissimulant le climatiseur est intégrée à l'enseigne.



Presque invisible, le climatiseur est intégré dans l'enseigne bandeau.

MAUVAIS EXEMPLES D'INTÉGRATION



Ce climatiseur, installé sans soin dans une ouverture cintrée, déqualifie la façade et dévalorise le commerce.



L'espace important des venelles laisse percevoir le climatiseur.

Intégrer un climatiseur dans une menuiserie

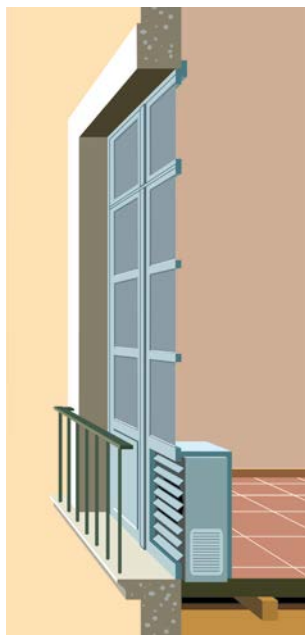
- Le climatiseur se place dans la baie, à 15 cm minimum dans l'épaisseur du mur.
- Il ne peut pas dépasser en saillie de la façade.
- Il est installé :
 - dans une niche existante, par exemple le soupirail de la cave,
 - dans une fenêtre condamnée dissimulée par des ventelles ou des volets persiennés fermés,
 - dans une nouvelle ouverture créée dans le mur de façade et en respectant la composition de celle-ci, en partie haute ou basse de la fenêtre,
 - dans un local technique dédié en sous-sol ou en comble du local à climatiser par exemple.



1 Dans la totalité de la baie (soupirail)



2 En imposte



3 En soubassement



Le lambrequin, en partie haute de la fenêtre, est rainuré.



Le soubassement de la fenêtre est rainuré.



La totalité de la baie du local technique a été recouverte de ventelles en acier.



Le volet persienné dissimule un climatiseur.

INFOS PRATIQUES

DÉMARCHES À SUIVRE POUR UNE MODIFICATION DE FAÇADE :

1^{re} ÉTAPE

Retirer un formulaire de déclaration préalable (imprimé CERFA) auprès de la direction de l'urbanisme appliqué (DUA) à l'Hôtel de Ville ou le télécharger sur le site : service-public.fr

2^e ÉTAPE

Remettre à la DUA le formulaire en 4 exemplaires complétés avec les pièces suivantes :

- Descriptif détaillé des travaux projetés (préciser les dimensions du climatiseur, de la grille de protection, les cotes de l'implantation sur la façade, la vue de face et de profil dans l'épaisseur du mur, la nature des matériaux, la peinture, les teintes...).
- Photos de la façade (photos d'ensemble et de détail des parties à modifier).

Délai d'instruction : 1 ou 2 mois si le dossier nécessite une consultation de l'architecte des Bâtiments de France.

3^e ÉTAPE

Engagement des travaux à réception de l'avis favorable et affichage de l'autorisation de travaux.

RÈGLEMENTS D'URBANISME

- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Site patrimonial remarquable "secteur sauvegardé".
- Plan local d'urbanisme (PLU) et règlements des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).
- Règlement du ravalement obligatoire.
- Règlement spécial de la publicité des enseignes et pré-enseignes (RSP).

Adresses utiles

VILLE DE MONTPELLIER

Hôtel de Ville – 1 place Georges Frêche
34267 Montpellier Cedex 2

Tél. 04 67 34 70 00 - Fax 04 67 34 59 80

*Tramway : lignes 1, 3 et 4,
station Moularès Hôtel de Ville*

DIRECTION DE L'URBANISME APPLIQUÉ (DUA)

Renseignements réglementaires, retrait des formulaires, dépôt des demandes d'autorisation de travaux pour toutes les interventions envisagées à l'extérieur (en secteur sauvegardé demande à déposer également pour des travaux intérieurs), suivi de l'instruction.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (19h le jeudi).

MISSION GRAND CŒUR

Conseil technique et architectural sur présentation d'un dossier de projet

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 (16h30 le vendredi).

17 boulevard du Jeu de Paume

Tél. 04 34 88 79 40 - Fax 04 99 06 06 72
mission.grandcoeur@ville-montpellier.fr

*Tramway : ligne 1 stations Comédie ou
Gare Saint-Roch, lignes 3 et 4, station
Observatoire*

*Bus : Lignes 6, 7 et 16 arrêts Observatoire
ou Saint-Guilhem*